

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202605-066

Du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, CARRASCO Georges, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCLOUX Sébastien (pouvoir de Carole LASTELLA), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe), PIOLAT Didier (pouvoir de Agnès AUDIBERT).

Ont participer sans pouvoir de vote : MARCY Régine, BOUTIERE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoir : 3

Date de la convocation 28 avril 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE LA VALLEE DE LA BEAUME A JOYEUSE : DESIGNATION DES DELEGUES

Conformément aux articles R. 421-14 à R. 421-17 du code de l'Education, le Président rappelle que les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement sont administrés par un conseil d'administration parmi lequel sièges plusieurs élus représentant les collectivités territoriales

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant au Conseil d'Administration du collège à Joyeuse.

Après un appel, se sont portés candidats au poste de titulaire PIOLAT Didier et REY Françoise au poste de suppléant.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Désigner** comme délégué titulaire PIOLAT Didier et comme suppléante REY Françoise pour siéger au conseil d'administration du collège de la vallée de la Beaume à Joyeuse.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Philippe GILLES**

**Président**

**Emma TALAGRAND**

**Secrétaire de séance**

